

« Au milieu de l'hiver, j'apprenais enfin qu'il y avait en moi un été invincible »

Albert Camus



La Gazette de Parnac n°30

Décembre 2023



Décès

Mme Pinto Alcina décédée le 10 novembre 2023
M Secundino Jean-Pierre décédé le 16 décembre 2023



Nouveaux habitants

Delphine Meritet, Jean Vinzent et leur enfant Lenny (Massabie)
Aurélié Desgranges (Caunézil)
Kenza Lenglet et Pierrick Ressès (le bourg)
Gravelat Xavier et Caroline ainsi que leurs enfants, Salomé, Arthur, Charles et Jean-Baptiste (le bourg)
Chauvin Hervé et Danièle et leurs enfants Kenau et Mo (le bourg)



PACS

Virginie Herbignaux et Sylvain Ravasco se sont pacsés le 21 juillet 2023

Dates à retenir

Vendredi 19 JANVIER

Vœux du maire

Vendredi 2 FEVRIER

Assemblée générale de la Gabare
Crêpes party

Vendredi 9 FEVRIER

Assemblée générale de la Cour de RéCRÉ

Samedi 10 FEVRIER

Concours de belote organisé par la société de chasse



Samedi 2 MARS

Repas potée organisé par la gabare

Samedi 16 MARS

Repas organisé par le comité des fêtes

Dimanche 19 mai

Marathon des vignobles de Cahors

Dimanche 21 Juillet

Les aubades

26/27/28 JUILLET

FETE VOTIVE organisée par le comité des fêtes

Chères Parnacoises, chers Parnacois,

L'année 2023 va se terminer, et à ce titre, j'ai le plaisir de m'adresser à vous en faisant état des actions du conseil municipal durant cette année et une projection pour 2024. Je commencerai mon propos pour mettre à l'honneur nos deux anciens maires : Marcel VIALATTE et Bernard ESTARDIE.

Nos deux anciens élus vont recevoir le titre de Maire honoraire, une distinction bien méritée au regard de leur engagement et de leur dévouement pour notre commune. Cette cérémonie se déroulera le 19 janvier lors des vœux et j'invite d'ores et déjà la population de Parnac à participer à ce moment de reconnaissance et de respect.

Les réalisations pour cette année 2023 ont été nombreuses ; celle que je souhaite mettre en exergue est la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles. En effet, les travaux vont se terminer le 20 décembre pour une validation par la Protection Maternelle Infantile le 22 décembre et une ouverture de la MAM, le 2 janvier 2024.

Par ailleurs, suite aux intempéries de juillet dernier, nous sommes dans l'obligation de réhabiliter la toiture de la salle des fêtes.

De plus, une rénovation énergétique s'impose pour 2 logements communaux.

2024 verra aussi la poursuite de l'enfouissement des réseaux.

Le projet de logements du centre bourg avance ; la maîtrise d'œuvre est au travail et cette réalisation pourrait aboutir courant 2025.

A travers cet éditorial, je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour notre commune ; je pense à nos associations qui sont le véritable poumon du village.

J'ai aussi une pensée pour les familles touchées par le décès d'un proche ou par la maladie.

Je tiens aussi à remercier les élus de la commune pour leur engagement et leur disponibilité au quotidien.

Dans l'attente de vous retrouver, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2024.

Bien à vous,
Marc Gastal, maire de
Parnac

Monsieur Le Maire,

les adjoints, les conseillers municipaux

*et l'ensemble du personnel vous souhaitent une
excellente fin d'année et de joyeuses fêtes.*



Don du Sang

Vendredi 22 mars 2024
Lundi 27 mai 2024



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi 9h-12h

Jeudi et Vendredi de 13h30-16h30
mairie@parnac.fr 05 65 20 12 94

www.parnac.fr



Parnac 46140

Ouverture de « Miel et Malice » la Maison d'Assistantes Maternelles de Parnac

Les locaux de l'ancienne école ainsi que la cour ont été scindés en deux grands espaces, avec d'un côté la MAM (espace réservé à l'activité d'accueil des enfants) et de l'autre, une salle dédiée aux associations (espace public).

LA MAM

Elle concerne la partie gauche du bâtiment, c'est-à-dire les deux anciennes classes. Les locaux de la MAM ont été réaménagés afin de répondre aux normes de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

Ce vaste espace de 130 m2 pourra accueillir dans les meilleures conditions jusqu'à 3 assistantes maternelles et 12 enfants. Il a été conçu pour leur plus grand confort. La MAM est composée d'un dortoir de 30 m2, d'un bureau de 9 m2, d'une salle d'eau, d'une buanderie, d'un coin cuisine, d'un coin linge, ainsi que d'une grande pièce centrale.

Les travaux sont à la charge de la commune et des autres financeurs (Etat, Région, Département, CAF, Fonds de concours, MSA). La partie MAM est louée à deux auxiliaires de puériculture agréées par la PMI (Protection Maternelle et Infantile). L'ameublement et l'aménagement des locaux restent à leurs frais.



LE PREAU ET LA CANTINE

L'ancien préau a été fermé et vitré. Il a ainsi été transformé en une belle pièce de 50 m2. Cet espace sera mis à disposition des associations de la commune. Son aménagement intérieur fera l'objet d'une concertation avec les associations afin de mieux répondre à leurs besoins. A noter que la cantine n'est pas concernée par ces travaux. Seule une fenêtre a été transformée en porte vitrée afin d'accéder directement à la cour.

CUVE A EAU

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne école, il n'était pas possible pour des raisons de condensation, de conserver l'ancien réservoir à eau de 30 m3 situé sous le préau. Afin de continuer à récupérer les eaux de pluie du bâtiment public, la commune a fait l'acquisition d'une nouvelle cuve de 40 m3. Elle sera enterrée devant la cour et servira à l'arrosage des espaces verts.

LA COUR DE RÉCRÉ



On continue à s'amuser dans la Cour de Récré...

Le café associatif

Il a fait sa tournée d'été et ce fut un succès.

Le 9 juillet, il s'est installé sur la place.

Le 23 juillet, c'est à Cels, dans la cour de Claudine et Didier que nous nous sommes retrouvés pour boire un verre et l'offrir aux jeunes du Comité des Fêtes à l'occasion des aubades.

Le 6 août, à Caunézil, nous avons profité des espaces extérieurs ombragés de M2I.

Malheureusement, le 20 août, la canicule nous a empêchés de rejoindre le Puy de Joby.

Depuis septembre, c'est dans la salle des jeunes que nous avons pris l'apéritif à un rythme mensuel.



Le 10 novembre, une trentaine de personnes ont participé à la **veillée châtaigne-vin nouveau** dans une ambiance très sympathique.



L'année prochaine, nous vous proposerons d'autres veillées à thème sur notre village.

Le Coin des livres

La mairie ayant mis à disposition un espace dans la salle des fêtes pendant la durée des travaux, nos fidèles lecteurs ont pu continuer à le fréquenter assidûment. Dès que les nouveaux locaux seront disponibles, une nouvelle organisation sera mise en place autour d'une équipe renforcée. (achat de livres, animations...)

L'atelier numérique

Votre conseiller numérique, David Guerra, vous informe qu'il sera en congés du 26 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclus.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui participent activement à la vie de l'association.

La Cour de RéCRé vous souhaite de belles fêtes et vous donne rendez-vous le vendredi 9 février 2024 à 18h pour son Assemblée Générale.

FESTI'VENDANGES



Chers amis,

Au cours de l'été 2023, les équipes de la SOUCHE de PARNAC ont pu proposer sur notre commune deux dates festives : les 9 août et 16 septembre.

Le 9 août 2023

FESTI'GOURMAND :

Installée sur la place du village pour sa deuxième édition, cette manifestation a connu un beau succès. Au gré de ses envies, chacun a pu composer son assiette auprès des divers traiteurs présents, le tout arrosé, avec modération, par les vins des viticulteurs partenaires.

La Buvette et la vente des vins étaient assurées par la Souche de Parnac.

Nous avons profité d'une animation musicale assurée par les soins de MILKO et la fête s'est terminée pour certains tard dans la nuit.

Le 16 septembre 2023

FESTI'VENDANGES :

Pour son édition 2023, la Souche de Parnac a organisé FESTI' VENDANGES le samedi 16 septembre.

Dès la fin de l'après-midi, la place du village s'est animée aux sons des cuivres de la Banda « LA PIEUVRE ».

Pour fêter l'événement, les vins des vignerons partenaires ont été mis à l'honneur.

C'était, bien sûr, l'occasion de faire connaître le vignoble et faire la promotion de nos vins. La Souche de Parnac les a proposés à l'apéritif et au cours du repas festif qui a eu lieu à la salle des fêtes.

Un excellent repas a été préparé et servi par le restaurateur de « LA CHARTREUSE ».

Le tout s'est déroulé dans une ambiance joyeuse et déchaînée, animée par le DUO CECCO et la BANDA.

La Souche de Parnac remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont permis la réussite de ces moments festifs.

Un grand merci encore à toutes et tous de votre participation.

Bonnes fêtes de Noël et de fin d'Année.



L'assemblée générale a eu lieu le samedi 2 décembre 2023 à la mairie.



Le bilan 2023 a été très positif : les repas cassoulet et moules-frites en hiver ont ravi les papilles! Merci aux cuistots! Cet été les aubades et les 3 jours de fête votive ont connu un franc succès. Merci aux généreux parnacais!

A la suite de notre assemblée générale, un nouveau bureau a été élu!

Le voilà en images !

Retenez d'ores et déjà la date du 16 mars pour un repas festif et le week-end du 26/27/28 juillet pour notre fête votive.

Nous recherchons également de nouveaux membres, petites mains précieuses à la bonne réalisation de nos projets.

Nous vous souhaitons de belles fêtes et à l'année prochaine !!!



Que d'eau ! que d'eau !

Réjouissons-nous . Il en fallait ce qui permet à la Gabare de toujours naviguer. Elle a fait , comme vous, le plein d'énergie solaire cet été et elle poursuit son chemin pour cette fin d'année.

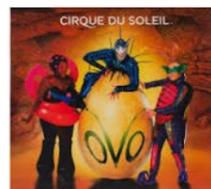


40kg de pommes de terre, 15kg de tome, de la crème et du beurre... l'aligot (light) a régalé une centaine de participants prêts à affronter les rigueurs de l'hiver. Les petites mains toujours nombreuses et motivées se sont activées dans la bonne humeur.



L'atelier créatif avec une douzaine de membres se réunit tous les lundis après-midi . Les uns s'initient à la peinture, d'autres au crochet ou à la broderie.

Le mardi des randos sont organisées sous la houlette de Daniel qui réunit cette commission une fois par trimestre.



Le 9 décembre , en bus , nous rejoignons le Zénith à Toulouse pour le spectacle du cirque du soleil.

Voici en quelques mots quelques activités de La gabare . Elles restent simples , conviviales et à portée de nos adhérents , qui, avec l'âge, rament pour certains avec moins de force mais tous avec toujours autant d'enthousiasme et de plaisir...

Nous nous réunissons le vendredi 2 février à 17h30 à la salle des fêtes autour d'une crêpes partie, à l'occasion de notre Assemblée Générale où vous pouvez nous rejoindre.

Projets 2024 : sortie de 3 jours fin juin à Sare dans le pays Basque et son ascension à la Rhune (En petit train cette fois...) Notre prochain repas c'est pour le samedi 2 mars : une potée un plat d'hiver qui tient chaud au corps et au cœur.

A l'aube de cette nouvelle année, nous vous adressons nos meilleurs vœux de bonne santé, de beaux moments de rencontre, de convivialité et de joies pour chacune et chacun de vous et pour ceux qui vous sont chers.

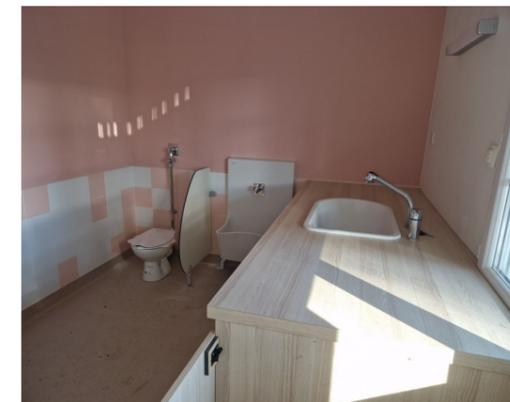
Qu'est-ce qu'une MAM ?

La Maison des Assistantes Maternelles est une structure intermédiaire entre l'assistante maternelle à domicile et les structures d'accueil collectif. Plusieurs assistantes maternelles se regroupent pour exercer dans un local commun exclusivement dédié à l'accueil des enfants. Les professionnelles travaillent en équipe et formalisent un projet d'accueil commun au sein de la structure. Chaque assistante maternelle peut accueillir entre 2,3 ou 4 enfants selon son agrément.

Les auxiliaires de puériculture

Laura Pointelin, 31 ans, mère de deux enfants et Céline Roulet, 39 ans, mère de 4 enfants sont toutes deux sauzétoises et des professionnelles expérimentées. Elles ont depuis 2020, l'envie de créer ensemble une MAM afin d'accueillir les tout petits dans une ambiance détendue et un climat serein. Elles se sont tout de suite positionnées sur le projet de la commune de Parnac, le bâtiment et son parc étant en adéquation avec leur projet d'accueil basé sur le bien-être et l'épanouissement des enfants.

Elles sont titulaires du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture et ont une dizaine d'années d'expérience en crèche à Cahors. Dès l'ouverture de la MAM en janvier 2024, elles vont accueillir 6 enfants. Nous leur souhaitons de s'épanouir pleinement dans ce projet au service des familles et de la population locale.



Travaux :

Ils ont débuté début septembre, et malgré les délais courts, les entreprises ont tenu leurs engagements. Les travaux côté MAM seront finis pour Noël.

En janvier, les derniers panneaux photovoltaïques seront posés côté cantine et les travaux de finition dans le préau réalisés.

Clôture de l'Enquête Publique sur le PLUi

Après plusieurs semaines de mobilisation et de consultations, l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) entre dans sa phase finale. Présidée par Monsieur OLIVIER, la commission d'enquête a parcouru les différentes communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, recueillant les avis et les préoccupations des citoyens.

Les permanences, tenues au siège de la Communauté de communes et dans les mairies des différentes localités, ont été l'occasion pour les habitants de s'exprimer et de poser leurs questions.

Négociations en Cours : Une Étape Cruciale

Des négociations avec les personnes publiques et les maires sont en cours, marquant une phase cruciale dans l'élaboration du PLUi. Ces discussions visent à prendre en compte les retours de la population, à ajuster le plan en conséquence, et à assurer une mise en œuvre qui réponde aux besoins de tous.

Vers l'Avenir : Perspectives d'Adoption

À la clôture de l'enquête publique le 10 novembre 2023 à 12h00, le registre unique sera clos, mais l'engagement de la communauté ne s'arrêtera pas là. Les résultats de l'enquête, les ajustements issus des négociations en cours, et le rapport de la commission d'enquête seront autant d'éléments qui guideront les prochaines étapes vers l'adoption finale du PLUi.

Régie municipale de l'eau

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs de l'eau potable. Le prix du mètre cube d'eau (1 euro) et les abonnements restent donc inchangés.

Comme nous l'avons déjà évoqué dans la gazette, le conseil municipal a engagé une réflexion sur un plan pluriannuel de travaux pour poursuivre l'effort de rénovation du réseau de distribution d'eau potable. Le SYDED du Lot en tant que service public d'assistance à la production d'eau potable vient de remettre une étude sur l'état de notre réseau. Les propositions qu'il formule sur la réduction des fuites sont en cours d'analyse et permettront de prioriser les travaux à engager.

La Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL) a programmé des travaux d'enfouissement du réseau électrique à Cels avec démantèlement de la ligne moyenne tension le long de la D8. La commune réfléchit à cette opportunité pour renouveler le réseau d'adduction d'eau à Cels, ce qui permettrait de diminuer le coût global des travaux.

Eglise de Cels



Afin de faciliter l'accès à l'église, un cheminement en béton désactivé a été réalisé en remplacement de l'allée principale en gravier. D'autres travaux sont également prévus cet hiver, comme la remise aux normes du tableau électrique, la réfection de la porte de l'église particulièrement abîmée et la peinture de la grille d'entrée du cimetière.

PROJETS 2024

Salle des fêtes

La salle des fêtes a subi cet été plusieurs dégâts des eaux lors des violents orages. L'expertise de la toiture a révélé qu'il fallait réaliser une réfection totale de la couverture. Les devis sont en cours, cela va engendrer un coût financier important pour la collectivité.

Logements municipaux

Les 2 logements communaux construits en 2005 vont faire l'objet d'une rénovation énergétique : remplacement des chaudières, drain le long du mur.

Eco Quartier « les cerisiers » rue de la Forge

Par délibération, le conseil municipal a voté la cession à Lot Habitat, des deux parcelles cadastrées B1422 et B297, rue de la Forge. Le programme prévoit la réalisation de logements locatifs. En contrepartie de cet apport de terrain, la commune disposera d'un droit de réservation sur 20% des logements construits.

Il s'agit de réaliser en centre bourg, un éco quartier avec une place et des espaces verts, le tout respectant le tissu pavillonnaire existant. La Gazette détaillera ce projet lors d'un prochain numéro.



Prochainement les déchetteries du Lot n'accepteront plus les tontes et les feuilles mortes, c'est pour cela que nos habitudes doivent changer.

Les feuilles et les tontes ne sont pas des déchets!!

Considérés à tort comme des « déchets verts », les végétaux sont de formidables ressources pour nos jardins et le fait de les conserver présente de multiples intérêts pour :

Le sol : la dégradation des végétaux les transforme en fertilisants naturels et l'ajout de paillage maintient un taux d'humidité, limite l'érosion et atténue les fluctuations de température.



L'eau : le paillage permet de diminuer la fréquence des arrosages.

La faune et la flore : pratiquer la tonte différenciée (tondre seulement en partie son terrain) permet de créer des zones de passage tout en gardant une partie à l'état sauvage pour favoriser la biodiversité. La conversion d'une partie du jardin en prairie fleurie permet de créer des refuges et une alimentation pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs (papillons...). De plus, c'est un gain de temps en termes d'entretien.

Astuces pour la tonte de pelouse

Laisser l'herbe sur place pour booster sa pelouse : on appelle ça le mulching.

Il permet de réutiliser directement sur place la tonte coupée sans travail supplémentaire (pas de ramassage, pas de transport vers la déchèterie). Éparpillés sur l'ensemble de votre jardin, ces brins d'herbe coupés vont se décomposer naturellement au fil de temps, ce qui va nourrir la terre, attirer les vers de terre et, ainsi fortifier la pelouse.

Utiliser l'herbe coupée en paillage :

Pour mettre en place cette technique, il suffit de déposer dans vos jardinières, jardins et massifs une fine couche de tonte (5cm). Cela permettra de maintenir l'humidité, freiner la pousse des mauvaises herbes, nourrir le sol grâce à leur décomposition. De plus, cette décomposition empêche aussi les mauvaises herbes de s'épanouir.

Astuces pour les feuilles

Vous pouvez passer la tondeuse pour réduire leur volume et accélérer leur décomposition. Transformer les feuilles en terreau : mettez des feuilles en tas avec la tonte au fond du jardin et vous obtiendrez un super compost.

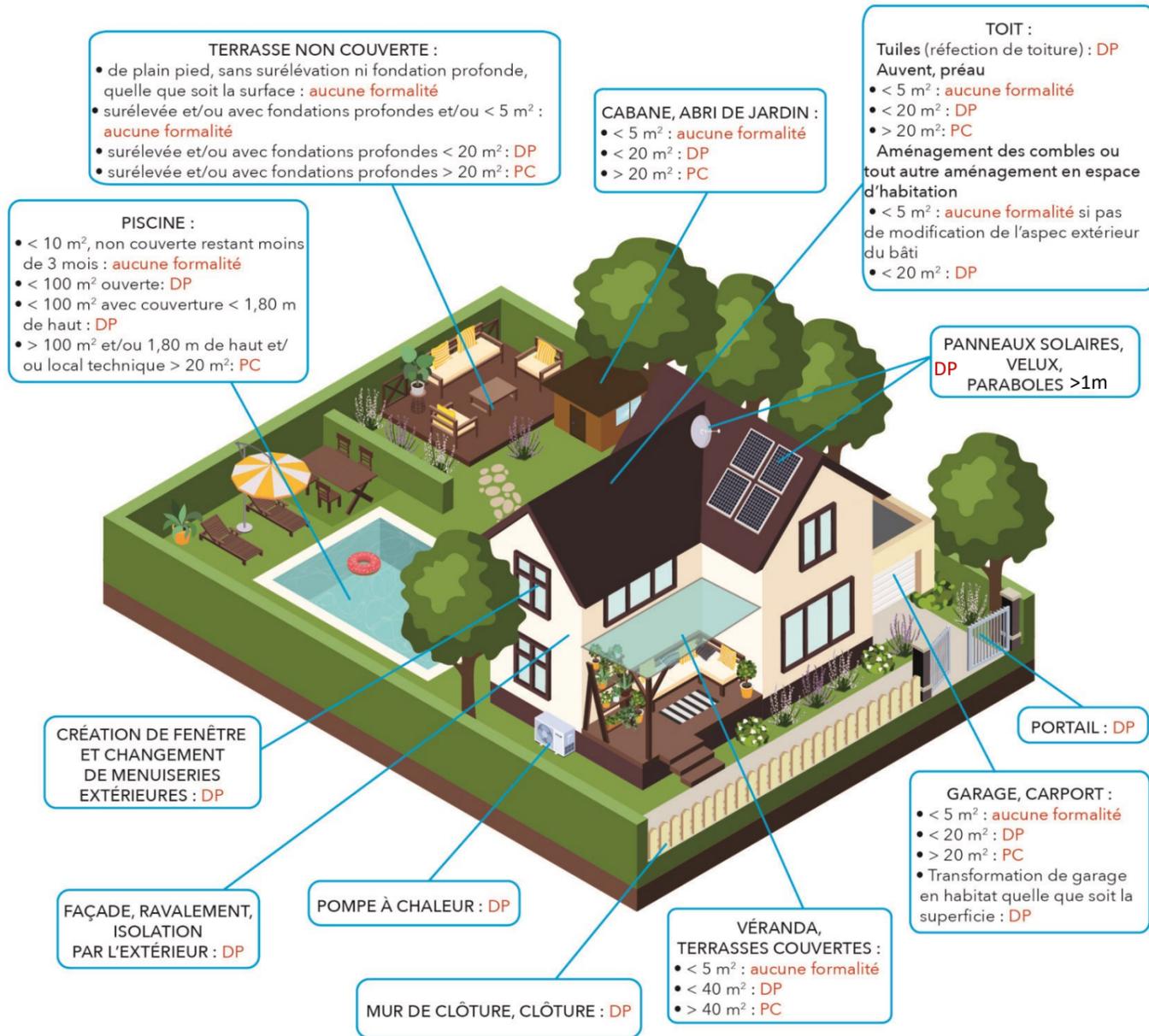
Utiliser les feuilles en paillage : une fois ramassées, les feuilles mortes, peuvent être utilisées en paillis. Disposées en couches épaisses au pied des plantations, elles empêcheront les mauvaises herbes de pousser, préserveront la fraîcheur et l'humidité du sol et, en se décomposant apporteront de la matière organique.



Pour RAPPEL : La circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 interdit strictement de brûler ses déchets.

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire



DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150m².

[Vous pouvez retrouver toutes ces obligations sur le site : Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Commémoration et Devoir de mémoire

Le 11 novembre 2023 marque le 105ème anniversaire de l'armistice signé en 1918 qui mit fin au conflit dévastateur de la première guerre mondiale qui a coûté des millions de vies.

Les discours prononcés par Justine et Patricia soulignaient l'importance du souvenir de ces sacrifices et la préservation de la paix si chèrement acquise.

Cette cérémonie a permis de raviver le devoir de mémoire, rappelant l'importance du passé pour construire un avenir meilleur et le transmettre à nos enfants.

Merci à notre jeune porte-drapeaux Clément et à Laurent exceptionnellement à la sono.

En 2023, l'ONaCVG (Office National des anciens combattants et des victimes de guerre) avec le soutien de la Ville de Cahors et l'Association du Musée de la Résistance a lancé la première promotion de l'école de jeunes porte-drapeaux du Lot. De jeunes volontaires de 12 à 20 ans ont la possibilité de suivre cette formation qui aura lieu le 24 avril 2024. Nous encourageons nos jeunes parnacais à suivre cette formation pour assurer la relève de porte-drapeaux afin de continuer nos commémorations, mais aussi pour la transmission de la mémoire et des valeurs de la République. Renseignements au 08 01 90 79 01 (n° vert)

Fermeture du réseau cuivre à Parnac

Le **réseau cuivre** dans le Lot sera bientôt arrêté, marquant une transition importante vers les technologies de communication modernes : la fibre optique.

La date de fermeture du réseau cuivre à Parnac est programmée pour le 1^{er} janvier 2027.

Le réseau cuivre a été massivement déployé dans les années 1970 pour nos téléphones fixes, et aussi utilisé depuis les années 2000 pour l'accès à internet. La prise, en forme de T, actuelle terminaison de ce réseau ne fonctionnera plus.

La commune est désormais équipée du réseau fibre optique. La fin du réseau cuivre ne veut pas dire pour autant la fin de la téléphonie fixe. Les abonnés pourront continuer à bénéficier d'un service téléphonique. Pour cela, ils devront contacter l'opérateur de leur choix et se renseigner sur le processus de raccordement de leur habitation au réseau fibre. Ils auront aussi la possibilité de se doter d'un téléphone mobile.

Hommage aux Anciens Maires de PARNAC

Une Demande d'Honorariat :

Reconnaître le Dévouement Exceptionnel

Aujourd'hui, les élus actuels de PARNAC, conscients de l'impact positif laissé par *Marcel VIALATTE* et *Jean-Pierre ESTARDIE*, ont formulé une demande d'honorariat en leur honneur.

Cette initiative vise à reconnaître officiellement leur contribution exceptionnelle à la commune et à exprimer la gratitude de la collectivité pour les années de service dévoué.

L'honorariat, s'il est accordé, témoignera du respect et de la reconnaissance de la communauté envers ces deux personnalités qui ont marqué l'histoire locale. Il souligne l'importance de reconnaître les réalisations des anciens élus, tout en perpétuant l'esprit d'engagement au service de PARNAC.

En résumé, *Marcel VIALATTE* et *Jean-Pierre ESTARDIE* restent des figures incontournables dans l'histoire de PARNAC, et la demande d'honorariat souligne l'importance de préserver leur héritage pour les générations futures.

La commune reconnaît ainsi l'impact positif de ces deux anciens maires et témoigne de son appréciation pour leur dévouement exemplaire.

Cette distinction leur sera remise lors des vœux du maire le 19 janvier 2024.

Repas des aînés : Il n'a pas pu être organisé en 2023 mais ce n'est que partie remise pour le 1^{er} trimestre 2024!!!!

Village-à-venir

C'est un projet mené par le département qui vise à aider les communes à revitaliser les centres bourgs de nos villages. Il s'agit de penser de façon transversale toutes les problématiques du village et imaginer ce qu'il peut devenir dans 20 ans en redynamisant le centre-bourg.

Il repose sur une mise à disposition des compétences et expertises du département.

Parnac a postulé à ce dispositif et à été retenu ainsi que 7 autres communes : Alviac, Boissières, Cardillac, Concots, Cornac, Mauroux, et Saint-Denis-Les-Martel.

Objectifs : Mettre en lien les différents hameaux avec le centre bourg et la voie verte, tout en respectant l'environnement.

Don du Sang

Lors de la collecte de sang organisée le 17 août par l'Amicale de Luzech, 46 volontaires se sont présentés, et 45 ont été prélevés. Un objectif proche des attentes, l'objectif fixé étant de 50 dons. La collecte suivante a eu lieu le lundi 23 octobre, à la salle des fêtes de Parnac. Le sang, un don grâce auquel donateurs et receveurs sont au cœur d'une économie du partage. Des dons de vie qui permettent de soigner un million de patients par an. Et les besoins sont toujours aussi élevés... Rappelons qu'il faut avoir entre 18 et 70 ans, peser au moins 50 kg et venir avec une pièce d'identité en ayant mangé et bien bu ! L'équipe vous accueillera de 15 heures à 19 heures, avec une bonne collation comme à son habitude. Au cours des premières collectes de l'année, 4 nouveaux donateurs ont été accueillis. Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr



Chien errant

Un chien erre dans le bas de Parnac (Condamines, Portes Vitres, Port de l'Angle). Il s'agit d'un chien de chasse, beige de taille moyenne. Il est très peureux, et il est très difficile de l'approcher. Malgré l'aide du SIFA (fourrière) et la mise en place d'une cage, il se promène toujours ! Si vous le nourrissez ou réussissez à l'approcher, veuillez nous contacter à la mairie au 0565201294. D'avance merci.

LES ARBRES

Dans le département du Lot, une triste réalité frappe de nombreux arbres, notamment les noyers, qui dépérissent peu à peu. Ces majestueux arbres, autrefois symboles de fertilité et de prospérité pour la région, sont désormais confrontés à une menace grandissante.

Dans la commune, sur les bords des routes 4 noyers sont tombés cette année sans compter tous ceux tombés chez les particuliers.

Plusieurs facteurs contribuent au déclin de ces arbres emblématiques : les sécheresses successives, les températures élevées, les parasites ainsi que l'âge. D'autres espèces sont aussi concernées tel que les épicéas, les châtaigniers et les frênes.

Il est essentiel de sauvegarder ces arbres emblématiques ancrés dans le paysage parnacais en les entretenant.



Cels le 3 juin 2023



Élagage et entretien des haies en bordure de la voie publique

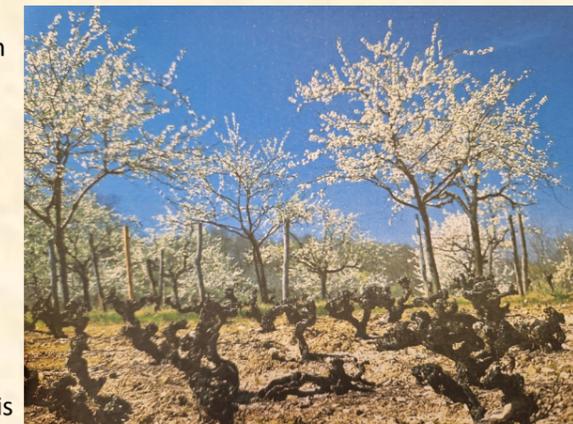
Les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité. Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure du domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait. Nous comptons sur votre civisme.

Le paysage rural de Parnac constitue un patrimoine unique. Il s'est transmis de génération en génération.

Petit voyage dans le temps :

De la révolution au phylloxéra (1885)

Les agriculteurs, les artisans et l'ensemble des habitants ont façonné un paysage, où la vigne couvre le totalité des côteaux de Cels et Caunezil. Dans la plaine, l'alternance des parcelles de vignes, vergers, céréales, prairies, jardins... apporte des couleurs évoluant suivant les saisons qui donnent un charme fou au paysage. Ces cultures garantissent l'auto-alimentation d'une population de 500 à 600 habitants. Les bois occupent une faible partie du territoire, notamment sur les berges du Lot et les terrains escarpés. L'habitat dispersé est constitué de maisons vigneronnes et de quelques fermes aux imposantes bâtisses qui témoignent d'une relative prospérité. Les routes et chemins, en mauvais état, quadrillent la plaine.



De 1885 au retour de la vigne 1970

Après le désastre engendré par le phylloxéra, les collines de Cels et Caunezil vont donner un spectacle d'une grande tristesse. Les murets qui délimitent les parcelles encadrent des sols sans végétation durant plusieurs décennies.

Par contre dans la plaine, la diversité des cultures et leur densité traduisent une plaine fertile largement exploitée. Les maisons s'agrandissent avec des dépendances adaptées. La population a sensiblement diminué (moins de 450 habitants). Les chemins et routes se sont nettement améliorés.

La voie ferrée a créé une barrière végétale qui coupe le village en deux. Les écoles sont remplies d'enfants qui peuvent profiter d'une nature généreuse.



De la mécanisation de l'agriculture à 2023

Petit à petit la végétation a repris ses droits sur les collines pour aujourd'hui faire une magnifique forêt aux essences locales (chênes, genévriers, pins...). La vigne, les vergers et le maraîchage occupent 90% des terres cultivables. Un immense jardin qui change de couleur avec les saisons !

Les maisons anciennes se restaurent. De nouvelles s'implantent, des parcs et des espaces publics se développent dans le bourg. 12 km de route sillonnent le village au service de 380 habitants. Une dizaine d'agriculteurs entretiennent un environnement fragile. La collectivité et les résidents, par le fleurissement, l'entretien des haies et des pelouses, valorisent ce riche patrimoine.



REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE

construisons Ensemble une relation de confiance

De nombreuses opportunités d'emploi
Des métiers de proximité au service du bien-vivre

0 805 69 69 46
www.lotaideadomicile.com

LOT Aide à domicile